

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

ADOPTION

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le **mardi 5 novembre 2019 à 19 h 30**, à la salle multifonctionnelle, située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, sera adopté un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020. Règlement numéro CA28 0062.

DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce seizième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de l'arrondissement le seizième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement le seizième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce seizième jour du mois d'octobre deux mille dix-neuf.

Edwige Noza
Secrétaire d'arrondissement substitut